



FICHE DE PROFIL TYPE DU SERVICE CIVIQUE AU DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL



- ☆ Fille ou garçon (une attention particulière est apportée aux jeunes filles candidates)
- ☆ Âgé de 18 à 25 ans
- ☆ La mission peut nécessiter fréquemment des déplacements sur l'ensemble du département, aussi la possession du permis de conduire est un plus mais n'est pas rédhibitoire. La motivation du jeune, son envie de s'engager pour transmettre des valeurs et ses capacités à s'organiser priment avant tout.

PARCOURS SPORTIF/JOUEUR

Le volontaire est issu ou a déjà passé quelques saisons dans le club où il souhaite faire un service civique.
L'idéal est de connaître le club et les gens qui en font partie.

Les clubs qui proposent au District des jeunes au profil de recrue sportive ne seront pas retenus.

- ☆ Le niveau de jeu n'est pas un critère de choix.
- ☆ Avoir une expérience dans l'accompagnement d'équipes jeunes est un plus de même que d'avoir déjà passé des modules de formations d'éducateurs mais ce n'est pas rédhibitoire.
- ☆ Une bonne connaissance de l'activité est importante, de même que connaître les institutions du foot et le monde associatif.

PARCOURS SCOLAIRE/PROFESSIONNEL

- ☆ Pas de conditions de diplômes.
- ☆ Le service civique est compatible avec :
 - Un statut d'étudiant (si le nombre d'heures de cours n'est pas trop important – redoublant de préférence)
 - Un statut de demandeur d'emploi : cependant le versement des allocations chômage est suspendu pendant la durée de la mission
 - Un emploi salarié à temps partiel (la somme des 2 ne doit pas être supérieure à 48h)

DISPONIBILITÉ

Le service civique correspond à un engagement soutenu d'au minimum 24h/semaine pouvant être lissées sur toute l'année. Sous réserve de respecter cela, il n'est pas interdit d'exercer une autre activité. Environ $\frac{1}{4}$ des activités sont faites pour le District et $\frac{3}{4}$ pour le club.

La présence le mercredi et le samedi sur les moments de fonctionnement de l'Ecole de Foot est obligatoire. D'autres moments d'activités doivent être envisagés pour faire au moins 24h/semaine. La mise à disposition sur les actions du District est prioritaire à celle du club.

POUR ETRE SERVICE CIVIQUE IL FAUT...

Être disponible.

Être motivé, passionné par le football et l'accompagnement de jeunes de 6 à 12 ans.

Le jeune est engagé pour rendre service au District et à son club sur une mission de 7 mois de Septembre à Mars ou de Décembre à Juin. Possibilité d'engagement bénévole sur le reste de la saison sportive. Il doit donc avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.

Une bonne connaissance de l'activité est importante, de même que connaître les institutions du foot et le monde associatif.

Cette fiche correspond à un ensemble de critères types. Tous ne sont donc pas obligatoires pour assurer la mission de service civique.

Le District reste décisionnaire dans le choix de ces volontaires.